

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a essayé d'obtenir la meilleure copie originale. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | Pagination irrégulière. |

FRUILLTON

DES MELANGES RELIGIEUX.

Vol. 1.

MONTRÉAL, 25 FÉVRIER 1842.

No 8.

CONVERSION.—Le consul anglais de Mahon, îles Baléares, qui appartenait à l'une des innombrables sectes protestantes, a été si profondément ému de la magnificence du culte catholique, de la majesté des cérémonies, de la gravité et de l'harmonie du chant ecclésiastique, qu'il n'a pu trouver de repos jusqu'à ce que, étudiant les fondemens de notre sainte religion et ceux de sa secte, et s'étant enfin convaincu qu'il errait hors du chemin de la vérité, il eût pris franchement la résolution de se reposer dans le sein de l'Église romaine. On écrit de Mahon, à la date du 12 novembre, qu'il vient d'abjurer le protestantisme.



Rome.— Par deux décrets distincts émanés de la congrégation des Rits, Sa Sainteté a déclaré qu'il y a notoriété sur les vertus et les miracles :

1^o Du vénérable Louis-Marie Grignon de Montfort, prêtre séculier, fondateur de la congrégation des Missionnaires du Saint-Esprit et des Filles de la Sagesse, dont les cendres reposent à Saint-Laurent-sur-Sèvres, au diocèse de Luçon.

2^o De la vénérable Jeanne de Lestonac, veuve du marquis de Landiras, et fondatrice de l'ordre connu sous le titre de Filles de la sainte Vierge. Le corps de cette servante du Seigneur repose dans le monastère de son ordre, institué par elle à Bordeaux.

Ces deux causes ont été discutées dans la congrégation ordinaire des Rits du 11 septembre dernier. La première a été proposée par le cardinal Medicini, préfet de cette congrégation ; le rapporteur de la seconde était le cardinal Bianchi. L'une et l'autre ont été défendues par deux procureurs de la même congrégation, l'avocat Rosatini et l'avocat Mercurelli.

Des lettres de Rome du 11 décembre annoncent qu'à cette époque la santé du Saint-Père était parfaite.

Les princes Luitpold de Bavière et Frédéric de Prusse étaient arrivés à Rome, où se trouvaient déjà les infans don Juan et don Ferdinand, fils du roi Charles V, prochainement attendus à la cour de Naples.

Le 6, le Saint-Père a reçu S. A. R. la grande duchesse de Mecklembourg-Strélitz et S. A. la duchesse Caroline, sa fille. Comme princesse régnante, S. A. R. a été reçue par le pape dans ses appartemens, où d'ordinaire aucune dame n'a entrée : M. Buch, ministre de Prusse, a présenté la princesse.

Il est sérieusement question d'un rapprochement entre la cour de Rome et Espartero. On assure que l'internonce du saint-siège à Paris a reçu des ouvertures à cet égard.

Un décret du 8 décembre enjoint à tous les évêques d'Espagne, de proposer au gouvernement les suppressions et réunions de paroisses qu'ils jugeront convenables, après avoir consulté les députations provinciales et les conseils municipaux des communes où il y a en ce moment plus d'une paroisse, ainsi que leurs curés. Dans le délai de deux mois, les évêques devront envoyer au gouvernement leurs propositions à cet égard.

Le *Correo National* fait observer que ce décret est une grave violation des lois canoniques.

Espartero a ordonné en Espagne la saisie dans tout le royaume de l'Encyclique de Sa Sainteté, qui recommande aux fidèles l'association pour la Propagation de la Foi, ainsi que de la Pastorale de l'archevêque de Séville qui l'accompagne, sans préjudice des poursuites que les tribunaux pourront exercer à raison de ces publications en faveur d'une institution pieuse dont les gouvernans actuels de l'Espagne ont prohibé l'existence.

M. le comte de Bruhl, lieutenant-colonel hors de service, connu par sa mission à Rome, rentre dans le service actif en qualité de colonel, et a été nommé aide-de-camp du roi de Prusse. C'est le premier officier catholique revêtu de ce dernier emploi.

Il paraît que les hostilités continuent avec acharnement entre les Druses et les Maronites dans la Syrie.

La province d'Yucatan a reconnu la suprématie de Mexico, et fera désormais partie du gouvernement fédéral.

—On voit sur les églises de Moscou le croissant surmonté d'une croix. Le Dr. King explique ainsi ce fait singulier. Les Tartares ayant été maîtres de la Russie pendant près de deux siècles, changèrent les églises chrétiennes en mosquées, et y placèrent le croissant, ce symbole du mahométisme. Quand par la suite le grand-duc Swan Basilovitz eut chassé les Tartares de la Russie, il rendit les églises à leur destination primitive, et planta la croix au-dessus du croissant, en signe de sa victoire et de celle du christianisme.

Le 15 du courant, Mr. L. M. Viger, de cette ville, principal gérant de la Banque du Peuple, a été proclamé, à l'unanimité membre de l'assemblée représentative pour le comté de Nicolet, en remplacement de Mr. Morin nommé Juge sous l'autorité de l'acte des cours de district.

Sir Allan McNab et Mr. le Docteur Rolph du H.-Canada étaient attendus dimanche dernier à Québec, en route pour l'Angleterre.

Une proclamation convoque le parlement provincial pour le 2 avril prochain, sans faire usage des mots *pour la dépêche des affaires*.

M. W. Coffin est nommé shériff conjointement avec M. Boston.

Comme plusieurs de nos abonnés, qui font relire les *Mélanges*, ont exprimé le désir d'avoir une table alphabétique et plus complète pour le second volume, aujourd'hui nous leur en envoyons une qui pourra facilement se joindre à celle que nous leur avons déjà adressée.

A N N O N C E S.

A V I S.

MESSIEURS LES CURÉS trouveront des **BLANCS** pour les SOCIÉTÉS DE TEMPÉRANCE soit *totale*, soit *partielle* DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL, imprimés, sous le SCEAU DU DIOCÈSE, chez
LOUIS PERRAULT,
Rue Ste. Thérèse.

Montréal, 16 Février 1842.

E N V E N T E,

CHEZ LES LIBRAIRES DE CETTE VILLE,

A N A L Y S E D E

L'ORDONNANCE des BUREAUX d'HYPOTHÈQUES, suivie du texte anglais et français de l'Ordonnance, des lois relatives à la création des ci-devant Bureaux de Comtés, et de la loi des lettres de ratification.

On ne peut prévoir ni prévenir toutes les conséquences des innovations.

—PAR—

L. H. LAFONTAINE,

AVOUE.

DE L'IMPRIMERIE DE LOUIS PERRAULT,

Un volume in 8o. demi-relié

IMPRIME SUR CARACTÈRES NEUFS ET BEAU PAPIER.

PRIX :—*Dix chelins.*

☛ On se procurera l'ouvrage ci-dessus,

A Trois-Rivières, chez M. J. B. GARCEAU,

A Québec, chez MM. FRÉCHETTE et Cie.

Montréal, 17 février 1842.

C O U R C R I M I N E L L E.

DISTRICT DE } UNE SESSION de la COUR DU BANC DU ROI ayant JURIS-
 MONTREAL. } DICTION CRIMINELLE pour le District de Montréal, se
 tiendra à la COUR DE JUSTICE, dans la Cité de Montréal JEUDI le
 VINGT QUATRIÈME jour de FEVRIER courant à DIX heures du matin;
 en conséquence je donne ici AVIS à tous ceux qui poursuivent quelques pri-
 sonniers dans la prison commune du District, qu'ils soient là et alors présents,
 pour les poursuivre comme il sera juste, et je donne seulement AVIS à tous
 les JUGES DE PAIX, COMMISSAIRES et OFFICIERS DE PAIX, dans
 et pour le district susdit, qu'ils se trouvent là et alors, en personne avec leurs
 record, indictment et autres documens pour faire ce qui appartient à leurs
 différens offices.

BUREAU DU SHERIFF }
 10 Février 1842. }

JOHN BOSTON,
 Shériff.

PUBLIE ET A VENDRE

CHEZ

C. P. LEPROHON,

Libraire, Rue Notre-Dame,

PRECIS DE DIVERSS ORDONNANCES ET STATUTS,

RÉDIGÉ PAR

GODEFROY CHAGNON, ECR. NOTAIRE,

1 Vol. in 12e. de 108 pages.

TABLE DES MATIÈRES :

Introduction,

Ordonnance pour la nomination des officiers de paroisses, &c.

Ordonnance concernant les municipalités.

Acte pour l'établissement des écoles élémentaires.

Ordonnance pour les bureaux d'enregistrement.

Acte pour remédier aux abus commis contre l'agriculture.

Précis de divers actes, exposant les principaux devoirs des sous-voyers.

Précis d'un acte pour consolider et amender les lois relatives aux injures malicieuses contre la propriété.

Acte pour l'établissement de cours de districts, de division.

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES DE PHYSIQUE.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les souscripteurs à l'ouvrage ci-dessus, que leurs exemplaires seront prêts à leur être livrés LUNDI prochain 24 courant à la Librairie Canadienne, Rue Lamontagne, où il sera à vendre aux prix de 2s. la pièce et 20s. la douzaine. Dans quelques jours il sera aussi à vendre chez M. E. R. Fabre, Libraire, Montréal,

JOSEPH CAUCHON,

Etudiant en Droit.

Québec, 21 janvier 1842.

A VENDRE

A C E B U R E A U
LES DEUX PREMIERS VOLUMES DES**Mélanges Religieux.**

Aussr.—PELERINAGE AU MONT ST. HILAIRE suivi des Stations du CIREMIX DE LA CROIX par St. ALPHONSE DE LIGUORI.

CALENDRIER DE 1842.

¶ Nous avons cru répondre au vœu du public en changeant quelque chose dans notre *Calendrier Ecclésiastique et Civil* : nous en avons retranché la liste du clergé de Kingston, etc., pour y ajouter la liste des cours de justice, des principaux officiers du gouvernement, celle des membres de la législature provinciale et une autre des avocats, notaires et médecins de cette ville, aussi les banques de Montréal, avec leurs jours d'escompte, etc., etc., etc. On se le procurera à très-bas prix.

PUBLIÉ PAR J. C. PRINCE. P. T. R. DE L'ÉVÊCHÉ. } MONTREAL :
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET, IMPRIMEUR. } RUE ST. DENIS.